



L'an deux mille vingt-cinq le 11 du mois de décembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 4 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. THOURON Jean Marc
M. RAKOTONDARAMANITREA Haja – M. GRANDADAM Daniel I- M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge
Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. GAY Gérard - M. RENAUD Claude
M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick
M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe - M. FRANCOIS Vincent - M. BERNARD Philippe
M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique
Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric-

Procurations : M. BARTHELEMEY Philippe à M. RAKOTONDARAMANITRA – M. MATHEY Dominique à M. CHANE Alain
M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE
GUERNIGOU Nicolas -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine – Mme MARANDE Carole

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

Votants : 42

Date d'affichage : 16 décembre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre :

Absentions :

DECHETS

13_12_2025

**Approbation de la nouvelle grille tarifaire de la redevance incitative déchets ménagers 2026,
applicable aux organisateurs de manifestations**

Considérant la délibération n° 245/11/2017 par laquelle la collectivité s'est engagée à étendre la redevance incitative à la levée à l'ensemble du territoire,

Considérant la délibération du 23/11/2023 fixant la grille tarifaire de la redevance incitative au bac identifiable, à la levée, couplée avec le volume du bac pour l'année 2024,

Considérant la délibération du 23/11/2024 fixant les tarifs de redevance aux non-ménages,

Considérant l'avis favorable de la commission déchets du 17 novembre 2025,

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des déchets ménagers et de l'environnement, informe le conseil communautaire que la commission « gestion des déchets ménagers », en séance du 17/11/2025, a engagé une démarche de révision des tarifs de location de bacs aux organisateurs de manifestations, afin de le rendre plus attractif et d'en optimiser la gestion.

Après avoir pris connaissance des besoins de financement du service pour l'année 2026 et de la situation du budget annexe déchets, il est proposé une évolution du montant de la redevance applicable à la location de bacs à destination des organisateurs de manifestations afin :

- D'aligner le coût des levées avec celui des levées de bacs pour les professionnels,
- D'inciter davantage au tri et recyclage des déchets, plutôt qu'à l'incinération, et d'éviter le dépôt de sacs au sol à côté des bacs.

Pour rappel, les tarifs en vigueur sont les suivants :

| Volume du bac | Tarifs 2025 : Mise en place et reprise / bac | Tarifs 2025 : Coût par levée de bac |
|---------------|---|--|
| BAC 120L | 40€ | 6€ |
| BAC 180L | | 9€ |
| BAC 240L | | 12€ |
| BAC 660L | | 24€ |

Suite à la commission « gestion des déchets ménagers » du 17/11/2025, Véronique SCHEFFLER propose à l'assemblée communautaire de valider la nouvelle grille tarifaire de la redevance incitative applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, selon la grille ci-dessous :

| Volume du bac | Tarifs 2026 : Mise en place et reprise / rotation | Tarifs 2026 : Coût par levée de bac |
|---------------|---|--|
| BAC 120L | 40€ = 5 bacs 660L ou 12 bacs 240L par rotation | 7,20€ |
| BAC 180L | | 10,80€ |
| BAC 240L | | 14,40€ |
| BAC 660L | | 29€ |
| SACS AU SOL | | 10€ / Sac au sol collecté |

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** la grille tarifaire de la redevance incitative déchets ménagers 2026 pour les locations de bacs à destination des organisateurs de manifestations, telle que ci-dessous :
-

| Volume du bac | Tarifs 2026 : Mise en place et reprise / rotation | Tarifs 2026 : Coût par levée de bac |
|---------------|---|--|
| BAC 120L | 40€ = 5 bacs 660L ou 12 bacs 240L par rotation | 7,20€ |
| BAC 180L | | 10,80€ |
| BAC 240L | | 14,40€ |
| BAC 660L | | 29€ |
| SACS AU SOL | | 10€ / Sac au sol collecté |

- **Valide** l'intégration de ces tarifs au règlement de service



Claude THOMAS

Claude THOMAS
 2025.12.16 14:52:54 +0100
 Ref:10080325-15198779-1-D
 Signature numérique
 le Président